LA DISCUSSION

Les objections du gouvernement au projet Odilon Barrot. — Décision de la commission

M. Baudin déclare que le gouvernement est nettement opposé au principe de la proposition de M. Odilon Barrot.

Le capital de 52 millions environ formé par les cotisations ouvrières et patronales depuis 1894 et dont cette proposition fait état comme fonds de réserve, ne peut être distrait de son affectation première.

Il a été et est incorporé à la fortune globale de la caisse des retraites ouvrières en même temps que les versements de tous les autres affiliés à cette caisse. Il doit y rester.

M. Audiffred a souligné les garanties qu'avait créées, pour les mineurs, la loi de 1894.

Le système de répartition n'offre point ces garanties, il conduirait à une faillite si une notable partie des mines françaises venaient à disparaître à la suite de certaines transformations industrielles.

M. Mirman s'est efforcé de démontrer que les statistiques fournies par le ministre des travaux publics étaient insuffisantes pour condamner le mécanisme financier du système de la répartition.

Prenant acte de la déclaration du gouvernement relative à la création de ces 35 centimes additionnels sur la redevance des mines et des ressources nouvelles et considérables qui devraient s'ajouter annuellement, de ce chef, au projet Odilon Barrot, M. Mirman demande que la *Commission* écarte ce projet s'il lui est formellement démontré que malgré le surcroît de réforme il serait impuissant à assurer aux ouvriers mineurs qui réclament le vote de retraites approchant celles qu'ils espèrent.

La commission se trouve à cet égard en face de données absolument contradictoires.

Les délégués mineurs, estimant que même si l'âge de la retraite était abaissé à 50 ans, le nombre de parties prenantes serait au plus de 49.000 ; le gouvernement estime que même en maintenant l'âge de 55 ans, ce nombre serait de 20.000 au début et pourrait croître jusqu'à 80.000.

Le ministre des travaux publics répond que son administration ne produit pas de statistiques suffisantes ; qu'elle ne pourra produire des affirmations certaines qu'après la clôture d'une enquête à laquelle il a donné l'ordre de procéder sur les 168,000 mineurs actuellement dans les mines et sur leur répartition selon les différents âges.

M. Mirman fait observer que la confection de ces 168,000 fiches individuelles, est un travail très long et qu'il est urgent d'être fixé dans un bref délai ; que l'enquête devrait être limitée à 2 ou 3 mines choisies comme types, et que les résultats généralisés de cette enquête partielle, fourniraient une base solide d'appréciation ; qu'enfin il est nécessaire que le Gouvernement qui recevrait des indications des Compagnies, permette aux ouvriers mineurs eux-mêmes de les contrôler ; et qu'il les convie à cette enquête sommaire.

M. Baudin répond qu'il s'efforcerait de procéder ainsi et qu'il ferait tous ses efforts pour munir le plus tôt possible le Parlement des statistiques nécessaires.

La commission a ensuite approuvé le rapport de M. Pouch sur les *Prévoyants de l'Avenir*.

A la Commission du Travail

Paris, 15 novembre. — La Commission du Travail, réunie sous la présidence de M. F. Dubief, a entendu l'ingénieur directeur de la mine de Monthieux (mine aux mineurs), sur la durée du travail et le fonctionnement de la mine aux mineurs.

Il résulte de sa déposition que le travail à Monthieux se pratique dans des conditions spéciales qui ne peuvent servir de base de comparaison.

La Commission a décidé d'entendre contradictoirement les représentants de l'industrie des houillères et de l'industrie métallurgique, avec les représentants des ouvriers mineurs. La discussion générale a été ouverte et la séance ajournée à lundi.

L'opinion des délégués

Paris, 15 novembre. — Les délégués des mineurs qui étaient venus rejoindre MM. Bouveri et Groussier attendaient dans une des salles du Palais-Bourbon les décisions des Commissions du Travail et de l'Assistance et Prévoyance sociales.

Le président M. Dubief et le rapporteur M. Odilon Barrot, sont venus faire part de la décision qu'avait prise la Commission du Travail, de procéder à une nouvelle audition contradictoire des représentants de l'industrie métallurgique et du comité général des houillères d'une part et des délégués mineurs de l'autre.

Les délégués se sont vivement élevés contre cette résolution.

« Nous ne pouvons plus longtemps attendre, ont-ils déclaré, parce que nos commettants réclament une décision quelconque. Cette demande d'audition des patrons n'est qu'un nouveau prétexte, un moyen dilatoire employé par eux pour retarder indéfiniment la solution. »

Et après avoir vivement protesté contre ce qu'ils appellent l'inertie parlementaire et l'incurie gouvernementale, ils se sont obstinément refusés à prendre part à cette audition contradictoire.

De ce chef, toutes les auditions nouvelles sont supprimées et tout en se déclarant disposée à recevoir les communications écrites qui pourraient lui venir des intéressés, la Commission a décidé de se réunir lundi matin pour statuer sur la journée de 8 heures.

Elle espère avoir terminé lundi soir.

MM. Mirman et Delontaine ont ensuite rendu compte aux délégués des déclarations faites par M. Baudin à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Les délégués ont contesté les raisons invoquées par le ministre à l'appui de son projet, et sans attendre les résultats de l'enquête annoncée par le ministre ils ont déclaré qu'ils allaient se préoccuper de réunir d'urgence les renseignements propres à éclairer la commission.

Les délégués se rendent vite compte que cette question des retraites ne peut être tranchée au pied levé et actuellement c'est la journée de huit heures qui tient la première place dans leurs revendications.

Les délégués quittent Paris

Les délégués vont donc quitter Paris.

M. Cotte a dû prendre le train ce soir à huit heures pour St-Etienne où a lieu demain soir une grande réunion de la Fédération de la Loire.

Les délégués du Nord et du Pas-de-Calais partiront demain.

La grève possible et prochaine

Impuissance des délégués à l'empêcher — Déclaration de M. Bexant

Des conversations que nous avons eues avec eux, il ressort qu'ils se sentent débordés et impuissants devant l'irritation des mineurs, irritation qui se traduit par l'envoi de lettres comminatoires répondant à leur exhortation à la patience.

M. Bexant nous disait qu'il ne serait pas étonné de voir les mineurs du Nord déclarer la grève sans retard.

LA CONFÉRENCE DE DOUVRES

Décisions secrètes. — Les mineurs anglais. — Déclarations de M. Pickard

Douvres, 15 novembre. — On ne sait encore rien de précis sur les décisions prises par la Conférence internationale des Mineurs.

Suivant le *Daily Telegraph*, M. Pickard, président de la Conférence des Mineurs, a déclaré qu'il n'y avait aucune chance de grève générale de la part des mineurs d'Angleterre et du pays de Galles.

M. Pickard a exprimé sa sympathie pour le principe de la journée de huit heures et a déclaré que les mineurs anglais prêteraient leur appui financier, si cela était nécessaire.

D'autre part, le *Daily Press* dit que M. Pickard a rejeté la proposition ayant pour but d'empêcher l'exportation du charbon en France, en cas de grève.

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS

Télégramme d'Evrard à Basly

Au sortir du Palais-Bourbon, les délégués mineurs se sont réunis dans un café, Boulevard Saint-Germain.

M. Evrard, au nom des délégués, a envoyé à M. Basly, député du Pas-de-Calais, le télégramme suivant :

Commissions n'ont pas pris résolution, attendons pour nous prononcer.

Signé : EVRARD.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Le calme continue

Dans le bassin houiller du Pas-de-Calais règne toujours le plus grand calme et pour peu on serait tenté de croire que les mineurs ne songent pas à la grève générale.

La quinzaine de Sainte-Barbe

On signale cependant dans certains charbonnages et notamment à Drocourt des groupes de mineurs qui entendent rompre avec l'habitude qui consiste à imposer aux ouvriers quelques heures de travail supplémentaire chaque jour, durant la quinzaine précédant la fête de Sainte-Barbe.

L'interview du 1er Adjoint au maire de Lens

Un journal parisien reproduisant une interview de M. Fauqueur, premier adjoint au maire de Lens, disait que celui-ci avait déclaré que les mineurs gagnent par quinzaine de 120 à 140 fr. On a vu que dans une réunion tenue à Drocourt, un blâme avait été voté pour cette déclaration à M. Fauqueur. Celui-ci dément cette affirmation. *Il aurait simplement parlé* des mineurs privilégiés qui eux, touchent 110 à 140 francs par quinzaine et non pas les autres ouvriers.

Les commerçants

Les commerçants se plaignent beaucoup du ralentissement des affaires et blâment vivement les agitateurs qu'on nomme ici les échauffés et qui par leurs cris sèment l'inquiétude partout.

Ce serait pour lundi

Les partisans de la grève, qui représentent à tort Basly comme partisan d'un chômage immédiat depuis qu'il a protesté contre l'envoi de troupes à Lens, *proclament que les longs atermoiements du Comité Fédéral sont nuisibles à* la cause des mineurs et que dès lors il faut déclarer la grève générale et pour lundi prochain.

Les mineurs semblent ne pas vouloir écouter ces « échauffés » ; ils paraissent au contraire disposés à se conformer à la décision, quelle qu'elle soit du conseil d'administration du Syndicat.

Les excitateurs étrangers

Les bruits les plus divers circulent dans le bassin houiller du Pas-de-Calais. Sans y attacher trop de créance, rapportons cependant celui disant que les partisans de la grève générale, pour se livrer à une aussi active propagande, obéissent à une direction occulte.

On raconte même avec indignation que les meneurs agissent de connivence avec de gros marchands de charbons anglais, lesquels auraient intérêt à voir éclater la grève générale chez nous pour écouler plus facilement les stocks importants qu'ils *ont accumulés en prévision* d'un chômage prolongé chez les mineurs français.

Chose certaine, l'autorité supérieure, en présence de ce bruit, a donné ordre de surveiller les individus qui poussent à la grève.

Le sous-préfet de Béthune

M. Lapaine, sous-préfet de Béthune, accompagné de M. Rodière, commissaire spécial du bassin houiller, s'est rendu, vendredi matin, à Hénin-Liétard, où il s'est entouré de divers renseignements.

Le service d'ordre

On dit que si la grève générale éclate, plusieurs compagnies d'infanterie et quelques escadrons de cavalerie viendront renforcer le service d'ordre, cependant déjà très important dans le bassin houiller du Pas-de-Calais.

Réunion Delory à Hénin-Liétard

On annonce pour dimanche prochain, à 5 heures du soir, à Hénin-Liétard, salle Tabot, une conférence par M. Delory, Maire de Lille.

DANS LE NORD

Dans le bassin d'Anzin

A Haveluy il y a eu vendredi deux descentes de *moins que la veille c'est-à-dire 253.*

A Denain une réunion est annoncé pour 7 heures ce soir.

Une protestation

Nous avions dit, avec un de nos confrères, que M. Bexant avait été conspué par un certain nombre de grévistes exaltés dans une réunion à Haveluy. Le Syndicat et les mineurs d'Haveluy protestent contre cette information. Nous leur donnons acte de leur protestation.

Une arrestation à Condé. — Détention de dynamite.

La gendarmerie de Condé vient d'arrêter, Henri Thiéry, 26 ans, mineur à la fosse l'Avaleresse, à Vieux-Condé. Une perquisition faite à son domicile, à Hergnies, a amené la découverte de 38 cartouches de dynamite, d'une certaine quantité de poudre et de plomb. Cette découverte et cette arrestation ont produit une *certaine émotion.*

RÉUNION DE DÉLÉGUÉS à Denain

Hier a eu lieu à 5 heures une réunion de délégués.

Après une longue discussion, vingt-et-un délégués ont voté contre la grève et six ont voté pour :

A sept heures, s'est tenue une réunion générale où M. Menu, président du Syndicat, a parlé contre la grève partielle. Lefebvre a soutenu la même opinion, qui a été combattue par Deferrez, partisan de la grève immédiate.

A ce moment Lefebvre lit une dépêche de Bexant, arrivée à neuf heures, et disant qu'il faut attendre quelques jours avant de prendre une décision.

Lefebvre ajoute : « Puisqu'il faut attendre, soulevez-vous en masse. »

La réunion est terminée à 9 h. 1/4.

On croit que trois mille ouvriers ne reprendront pas le travail demain.

SÉNAT

Séance du 15 novembre 1901

La séance est ouverte à 3 h., sous la présidence de M. Fallières.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de la loi relative aux contrats d'assurances.

Après que le rapporteur de la loi eut exposé le projet, le Sénat l'adopte et repousse les articles additionnels votés par la Chambre.

M. Bérenger, rapporteur du projet de loi relatif à la réhabilitation des faillis, défend les modifications apportées par la Commission du Sénat au régime actuel qui montre trop de rigueur contre le failli honnête.

Le Sénat adopte la première partie du projet et après intervention du gouvernement, la seconde est renvoyée à la Commission.

La séance est levée à 5 h. 15 et renvoyée à mardi 3 heures.

La Conférence des sucres

Londres, 15 novembre. — On mande de Berlin au *Standard* que le nouveau retard survenu dans la réunion de la conférence des *sucres est dû aux continuelles objections de la* Russie au sujet de l'envoi de délégués. Toutefois, la conférence se réunira sans la Russie, si c'est nécessaire, d'ici quelques mois.

L'abolition des primes sera demandée à l'unanimité.

Grâce de Mme Grœtzinger

Paris, 15 novembre. — La peine de mort prononcée par la cour d'assises de Seine-et-Oise contre Mme Grœtzinger vient d'être commuée par le Président de la République en cinq années d'emprisonnement, c'est-à-dire en la peine même qu'avait prononcée la cour d'assises de la Seine.

La sequestrée de Poitiers

Poitiers, 15 novembre. — Le président de la Cour d'appel procède à l'interrogatoire de Marcel Monnier qui nie et contredit les déclarations faites en cours d'instruction. Il répond avec une grande habileté malgré l'accusation de faiblesse et d'inintelligence portée contre lui par ses amis.

Me Barbier présente la défense. Il dit que l'accusation ne tient pas debout et s'efforce d'établir que Monnier était faible d'esprit et sans autorité.

Il termine en demandant la pitié.

L'avocat général Marquet répond et demande à la Cour de ne pas absoudre Monnier qui, de toute évidence, est coupable.

L'audience est renvoyée à demain pour la réplique de l'avocat et le jugement.

Terrible accident d'automobile

Paris, 15 novembre. — Un accident terrible est arrivé hier à Houilles.

Une voiture automobile descendait de Maisons-Laffitte et se dirigeait sur Paris, filant à grande vitesse. A un moment donné, le chauffeur ne fut plus maître de sa direction et sa voiture monta sur le trottoir.

Par une déplorable coïncidence, à l'endroit où l'automobile escalada le trottoir, un habitant de Houilles était occupé à creuser un trou pour planter un arbre. Il ne put sortir de ce trou, dans lequel la voiture vint culbuter. L'essence enflammée se répandit sur l'ouvrier et le brûla d'une façon si terrible qu'il en mourut au bout de quelques minutes.

Ce malheureux était père de quatre enfants.

A L'ÉTRANGER

La Guerre au Transvaal

LE GÉNÉRAL DE WET

La nouvelle campagne de De Wet — que la presse anglaise dénommait si récemment encore « feu De Wet » — n'a pas mal débuté. Des dépêches privées montrent que c'est bien à lui qu'il faut assigner l'échec anglais de Tigerskloof près d'Harrismith (Nord-Est de l'Orange) où les Anglais ont eu 7 tués et blessés et 11 prisonniers.

C'est encore une de ses patrouilles qui a surpris, il y deux jours, dans la même région, à Orebyfontein, un détachement anglais qui a perdu 2 tués, dont un capitaine, et 3 blessés, dont un lieutenant, et plusieurs autres prisonniers. Ce n'est encore là qu'une entrée de jeu, *mais elle promet pour la suite.*

Les redditions anglaises

Londres, 15 novembre. — Il paraît que le ministre de la guerre a demandé à lord Kitchener, il y a quelques jours, de lui télégraphier la totalité des renseignements relatifs aux redditions anglaises depuis la proclamation de l'état de siège dans la colonie du Cap.

Quand la réponse à cette question est arrivée ici, elle a produit l'impression la plus déplorable, tellement le nombre des redditions était supérieur à ce qu'on croyait.

LA BELGIQUE

L'assassinat de la rue de la Senne A BRUXELLES

Aveux de Smellinckx

Bruxelles, 15 novembre. — L'auteur principal du double assassinat de la rue de la Senne, depuis sa condamnation à mort et celle à dix ans de prison qui lui ont été infligées par la cour d'assises du Brabant, avait été réintégré provisoirement dans la cellule qu'il occupait dans la prison de Saint-Gilles, en attendant, avec son complice Debruycker, son transfert dans une maison de force.

Jeudi soir, Smellinckx est entré subitement dans la voie des aveux. Devant le geôlier qui est chargé de sa surveillance, il a déclaré que c'était bien lui qui, en compagnie de Debruycker, avait commis le double assassinat.

Smellinckx a avoué être entré dans la maison, accompagné de Debruycker, et que c'est lui qui a tué le vieillard impotent. Les deux assassins ont alors attendu l'entrée de la servante. Aussitôt que celle-ci est apparue, ils se sont jetés sur elle, et pendant que Debruycker la maintenait, Smellinckx lui a tranché la gorge.

Le parquet, immédiatement prévenu de cette révélation, s'est rendu aujourd'hui dans la matinée à la prison de Saint-Gilles et a invité Smellinckx à renouveler par écrit les révélations qu'il avait faites au gardien. Smellinckx s'y est cyniquement refusé.

L'instruction de cet horrible forfait peut être considérée, en présence de ces aveux, comme définitivement close.

Chronique électorale

A STEENVOORDE

On nous écrit de cette ville :

En publiant les remerciements du docteur Ryckewaert, candidat républicain (oh combien!), élu conseiller général pour le canton de Steenvoorde, la *Dépêche* reproduit en commentaires, l'article paru dans l'*Indicateur* d'Hazebrouck, (républicain aussi !)

Dans cet article, M. Ryckewaert est félicité d'une élection obtenue *en dépit des actes de corruption, de pression et d'embrigadement pratiqués par ses adversaires.*

Vraiment MM. les cléricaux ne manquent pas de toupet ; seulement cette affirmation dépasse par trop les bornes de la plaisanterie. Il y a eu en effet des actes de corruption, de pression et d'embrigadement pratiqués, mais disons bien haut, car ce n'est que la vérité, que ce sont les réactionnaires qui les ont employés.

Qu'on vienne donc dans le pays et que l'on interroge *le premier habitant venu : de suite,* il dira quels sont ceux qui ont distribué l'argent, quels sont ceux qui, imprudemment, ont acheté des voix par des tournées de chopes de bière, par des tonneaux mêmes. Les républicains eussent-ils voulu le faire qu'ils ne l'auraient pu, car hélas ! l'argent n'est pas dans leurs poches, alors que leurs adversaires en ont les leurs pleines.

Des actes de pression? oh oui il y en a eu et si dans ce malheureux pays les esprits n'étaient pas si courbés encore sous le joug clérical qui les effraie, ils pourraient *en raconter long sur* les intimidations dont ils furent l'objet durant cette dernière quinzaine. Ils pourraient dire les recommandations, les ordres donnés, les menaces faites par la gent ensoutanée toujours *en route. Ils pourraient dire le nombre de visites intéressées* et les pièces de dix sous distribuées par un notaire et un brasseur qui n'en sont prodigues qu'en temps d'élection. Ils pourraient dire cela et bien d'autres choses.

Mais assez, MM. les cléricaux ; on connaît vos procédés et vos manœuvres, ayez au moins la pudeur de vous taire ou sinon nous vous demanderons ce que M. Ryckewaert, accompagné de son fidèle compagnon, M. Parmentier, allait *faire le jour du scrutin, à 8 heures du matin,* à l'hospice des vieillards de Steenvoorde ?

Nous demanderons également pourquoi à Houtkerque, un administrateur du Bureau de bienfaisance est resté durant toute la journée *dans la salle de débit de « l'Estaminet de la Mairie »* devant une table où se trouvaient *uniquement* des bulletins au nom de M. Ryckewaert et que de là il surveillait et accompagnait parfois tous les électeurs *forcés de passer devant lui pour se* rendre à la salle de vote. Nous demanderons si ce monsieur était là pour enfiler des perles... ou faire autre chose.

Aussi, puisque nos adversaires en arrivent à nous accuser de leurs méfaits, nous demandons à l'autorité préfectorale de trancher le cas. Nous demandons à ce qu'il soit ouvert une enquête sur cette élection au Conseil général, dont le résultat a été vicié et n'a pas été l'expression sincère de la pensée libre et indépendante des électeurs.

Il s'est passé des choses et des faits qui doivent être éclaircis. Aussi, nous espérons que les représentants du Gouvernement de Défense Républicaine ne failliront pas à leur tâche et qu'ils auront à cœur de donner satisfaction à l'opinion publique qui réclame cette enquête.

En sa qualité de républicain (tout court) et élu comme tel, M. le docteur Ryckewaert ne peut que s'associer à la demande des républicains de Steenvoorde. Nous y comptons.

Un groupe de républicains.

Chronique Régionale

LES TULLISTES DE CALAIS

à la Cour de Cassation

Paris, 15 novembre. — La disposition de la loi nouvelle sur la durée du travail permet-elle pour les hommes adultes l'organisation du travail par quarts qu'elle prohibe pour les femmes et les enfants ?

Voilà la question !

Le ministère public de Calais soutenait que la loi s'appliquait à tous les ouvriers quand les hommes sont occupés dans les mêmes locaux que les femmes et enfants et il donnait aux mots « mêmes locaux » le sens de « mêmes établissements. » C'est la thèse du ministre du commerce.

Les fabricants de tulle soutiennent naturellement la thèse opposée.

Le conseiller rapporteur de la Cour, M. Ronlier, a conclu à l'adoption de la théorie des fabricants et au rejet du pourvoi.

MMes Georges Devin et Sigogne ont ensuite défendu les conclusions prises au nom d'un certain nombre de patrons tullistes.

Enfin, le procureur général Baudouin a donné ensuite ses conclusions. Il se prononce, lui aussi, pour le rejet du pourvoi formé par le ministère public près le tribunal de simple police de Calais, qui a acquitté les patrons poursuivis pour violation de la loi de 1892, modifiée par la loi du 30 mars 1900.

Il estime que l'étude des textes et des travaux préparatoires de la loi nouvelle montrent que le législateur n'a pas voulu interdire pour les ouvriers adultes la discontinuité du travail organisé par équipes et par conséquent l'organisation du travail par quarts.

Il a voulu simplement limiter à onze heures le travail des adultes dans les établissements qui emploient dans les mêmes locaux des hommes adultes et des personnes protégées par la loi de 1892, ainsi que l'indique cette disposition textuelle insérée dans le décret, loi des 9 et *14 septembre 1848, par la loi du 30 mars* 1900.

La cour a remis son arrêt à jeudi.

Instruction publique

Enseignement secondaire

Baccalauréat. — Sont admis définitivement :

Baccalauréat classique (1re partie). — MM. Butin Laurent, Lheureux (assez bien), Henri Quarré, Schmitt, Trolley de Prevaux, Sire, Thiry, Vandenbussche, Maurice Vanhecke (assez bien), Vanpoulle, Vernier.

Nécrologie

Nous apprenons la mort, à l'âge de 62 ans, de M. Charles Paquet, boulanger à Dunkerque.

M. Paquet était le beau-père de notre confrère, M. Camille Hollart, rédacteur à la *Dépêche*, à qui nous présentons nos plus sincères compliments de condoléances.

LE DRAME DE FLOYON

à la Cour d'Assises

Aujourd'hui samedi, comparaîtra devant la Cour d'assises de Douai le *nommé Jules Bertrand, de Floyon, qui, au mois de juin dernier* tua sa femme d'un coup de fusil.

C'est Me Pasqual, député, qui défendra l'accusé.

***Nous rendrons compte en détail des débats* de cette affaire émouvante.**

LE SPORT

FOOT-BALL

Union Sportive Tourquennoise

Demain dimanche 17 novembre, deux rencontres de Foot-Ball comptant pour le championnat du Nord seront jouées sur le terrain de l'U S T, boulevard Gambetta.

Le premier match aura lieu à neuf heures du matin entre l'équipe deuxième de l'Institut industriel du Nord et l'équipe troisième de l'U S T. Il sera arbitré par M. Sangiau.

Le deuxième qui aura lieu à deux heures et demie du soir mettra en présence des équipes premières de l'U S T et du Stade roubaisien. Le résultat du match est difficile à pronostiquer. Deux bons joueurs F. Wattel et Dacock feront défaut à l'U S T. Le stade au contraire [illegible] son équipe des grands jours, celle qui a fait match nul contre Paris Club Lillois et contre le Racing roubaisien, se classant ainsi au tout premier rang des grandes équipes du Nord.

Nous donnerons demain les noms des joueurs.

ROUBAIX

Les Octrois de Roubaix

Paris, 15 novembre. — Lundi sera distribué aux députés le rapport de M. Abel Bernard sur les octrois de Roubaix.

Le ministre des finances demandera à la Chambre de discuter le projet dans l'une des premières séances de la semaine prochaine.

La suppression des octrois. — MM. les employés d'octroi ayant de 10 à 25 ans de service ont envoyé hier à M. le maire une délégation pour l'entretenir de la situation qui leur sera faite par la suppression de l'octroi et lui faire part de leur desiderata.

M. Carrette, après avoir entendu la délégation, a promis d'examiner avec bienveillance la situation des employés d'octroi.

GRAND CONCERT DE BIENFAISANCE

au bénéfice des Familles des Victimes de *l'incendie de la Rue du Pays*

Afin de donner plus d'importance à la Solennité *musicale du Jeudi 5 Décembre, la Grande Harmonie* et la Cæcilia Roubaisienne ont décidé de se solidariser avec le Choral Nadaud, qui avait pris l'initiative de ce Concert de Bienfaisance.

L'*Administration de l'Hippodrome* désirant prendre part à l'œuvre offre gracieusement sa salle de spectacle. Le personnel de cet établissement se met aussi gratuitement à la disposition des organisateurs.

M. Léon Holleville, représentant de la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques abandonne également au profit de l'œuvre le droit de places qu'il a à chaque représentation.

Accidents du travail. — Chez M. Desprez frères, M. Turpin Théodore, 52 ans, magasinier, demeurant rue des Fossés, impasse Ingouville, s'est fait une entorse au pied gauche en tombant.

— Chez M. Boittiaux et Cie, M. Moulard Pierre, 36 ans, demeurant rue du Pile, cour Boute 11, a reçu une pièce de tôle sur le pied droit.

— Chez Mme veuve Gaydet et fils, M. Yttenhove Florence, 18 ans soigneuse, demeurant à Croix, a eu le médius droit écrasé entre deux cylindre de machine.

— Chez MM. Dillies frères et Catteau, Mlle Castel Hélène, 26 ans, concierge, demeurant boulevard de Reims, a eu le pied droit contusionné par une porte qui s'est fermée violemment. M. le docteur Bole lui a donné des soins.

— Chez MM. Cocheteux frères, M. Georges Dewer, 18 ans, teinturier, demeurant rue Blanchemaille, cour Quiw, a eu le pied droit brûlé par de l'eau chaude.

— Chez MM. Alfred Motte et Ce, M. Heanebelle Jules, vingt ans, peigneur, demeurant à Wattrelos, a eu le médius droit pris dans une peigneuse.

Commencement d'incendie. — Jeudi vers 6 heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré dans une chambre du 1er étage de l'estaminet Delcembre François, 19, rue de Beaurewaert.

Les dégâts consistent en vêtements brûlés, ils sont peu importants. Il n'y a pas d'assurance.

Ivresse scandaleuse. — Procès-verbal a été dressé à la charge de Henri Dewer, 46 ans, demeurant rue de Lannoy, cour Borgies, 17, inculpé d'ivresse scandaleuse.

Vol à l'hospice de Barbieux. — L'enquête à laquelle il a été procédé relativement au vol qui s'est commis dans la chapelle de l'hospice de Barbieux a établi la culpabilité de Wienne Albert et de Vandenhove Joseph.

Vol de plomb. — Dans la nuit du 13 au 14 courant, des malfaiteurs inconnus se sont introduits dans un cabaret inhabité, situé rue de la Redoute, 117, et appartenant à M. Delcour, brasseur, rue de Lannoy.

Ils ont enlevé des mesures en étain et deux tuyaux de la pompe à bière.

Au Minck. — Il a été saisi hier au Minck, 50 kilogs de poissons de mauvaise qualité.

Les cours de cotons. — Les cours des cotons étaient hier de 47 fr. 25 sur novembre et de 47 fr. 37 sur décembre et sur avril.

Médaillés coloniaux. — La commission des médaillés et soldats coloniaux de Roubaix prie tous les sociétaires de se réunir le dimanche 17 novembre, au siège de la société boulevard de Strasbourg, 50, à onze heures du matin (heure militaire). Départ à onze heures et demie, pour assister à la messe en l'honneur des officiers, sous-officiers et soldats morts pour la patrie.

Aussitôt la cérémonie terminée, retour au local, où un amateur de photographie prendra le groupe des coloniaux.

Les sociétaires n'ayant pas assisté à la dernière réunion, sont priés de régler leurs cotisation en retard dimanche, dernier jour pour adhérer au banquet.

Le secrétaire se tiendra à leur disposition jusqu'à une heure et demie dimanche 24 novembre. Le banquet aura lieu à une heure et demie (heure militaire).

Réunion à une heure pour recevoir la délégation de Tourcoing et les soldats rapatriés de Chine.

Chaque année, à l'occasion des fêtes, les commerçants roubaisiens mettent à la disposition des acheteurs des merveilles de bon goût, notre devoir est de favoriser l'effort de notre commerce local, nous ne saurions donc trop renouveler notre conseil :

Faisons nos achats à Roubaix.

D'après nos renseignements cette saison nous promet des surprises, et parmi les maisons qui cherchent à se surpasser, il convient de citer le **Palais des Nouveautés**, qui, dans son Exposition publique de dimanche prochain offrira le choix le plus considérable d'articles pour Fêtes qui surprendra le visiteur par cette saison difficile, la belle qualité et le bas prix.

Savon Paris-Ménage

POUR LE LINGE ET POUR LES LAINES

Exiger rigoureusement le titre.

Hors Concours : Exposition de Paris 1900

WATTRELOS

La fraude. — Les préposés Rouzeau et Herbaut ont arrêté, rue Royale, Marie Rossel, 18 ans, hambrocheuse, demeurant au Mont-à-Leux ; elle était porteuse de 6 k. 600 d'allumettes, valeur 33 fr.

— Les préposés Deffrennes et Lanouder, du Touquet, ont arrêté, jeudi matin, carrière Meurisse, Emile Kiersbulck, 40 ans, rattacheur, demeurant à Mont-à-Leux, porteur d'un kilog de café vert, valeur 3 fr.

— Baes François et Prudent Emile, préposés de la brigade de Tourcoing-ville, de garde vendredi vers 8 h. 1/2 du matin, au sentier des Prairies, ont mis en état d'arrestation Gydé Jules, âgé de 15 ans, bâcleur, sans domicile fixe, porteur de 2 k. de café vert, valeur 6 fr.

Enquête de commodo et incommodo. — Une enquête de commodo et incommodo est ouverte à la mairie, au sujet d'un projet d'établissement d'une fabrique d'allume-feux, rue Faidherbe, dans les ateliers de M. Deroubaix, fondeur, rue Faidherbe.

Les réclamations seront reçues le 23 courant, de 2 heures à 3 heures de l'après-midi, à la Mairie.

CROIX

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, à 8 h. 1/4, en session ordinaire de novembre, sous la présidence de M. Delobelle.

Absent, M. Bonnier.

Dépenses imprévues. — Il est donné lecture du détail des dépenses imprévues, dont le total est de 123 fr. 95. Adopté.

Réception définitive. — Le Conseil approuve la réception définitive des diverses fournitures de tuyaux, plomb, robinets nécessaires aux compteurs à eau potable, Kennedy et Schreiber.

Service des eaux. — Le conseil décide d'augmenter le tarif d'installation d'eau potable en raison de la hausse sur le prix des fontes.

Le conseil approuve le renouvellement du marché passé avec la maison Walson, pour la fourniture des compteurs Kennedy.

Terrassement. — Sur la proposition du maire, le conseil renouvelle le marché passé avec M. Shaetman, pour les terrassements, avec faculté de demander les prix des autres entrepreneurs.

Le conseil renouvelle également les adjudications pour branchements d'acqueducs particuliers, pour fourniture de charbon, pour la fourniture des imprimés de la mairie.

Réception de travaux. — Les travaux de pavage des rues des Champs, Neuve et Pasteur, étant conformes au cahier des charges, le conseil en accepte la réception définitive.

Les dépenses s'élèvent à 13.443 fr. 08 pour les rues des Champs et Neuve et à 8.516 fr. pour la rue Pasteur.

Ecole de la rue de la Gare. — L'école des filles de la rue de la Gare compte 280 élèves dont 135 pour la classe enfantine.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Bourbon, inspecteur primaire, demandant au conseil de dédoubler cette classe et cela dans un but hygiénique.

Sur la proposition de M. l'adjoint Lecrenier, le Conseil décide d'employer une somme de 6,000 fr. déjà inscrite au budget de 1901, représentant le disponible des centimes extraordinaires et formant avec l'emprunt de 16,000 fr. la somme nécessaire à la construction d'un chalet-bain, pour la construction d'une nouvelle salle de classe.

Le Conseil, après plusieurs renseignements donnés par M. Lecrenier, adopte la modification ainsi faite aux dépenses extraordinaires.

M. Kimpe. — Je vote contre le budget si les 300 francs du maire s'y trouvent encore.

M. Lecrenier. — Il n'est pas ici question du budget, mais bien des dépenses extraordinaires.

Postes et télégraphe. — Le Conseil donne un avis favorable à une lettre du Ministre demandant à ce que le bureau des postes et télégraphe soit fermé à midi le dimanche.

Hospice et bureau de bienfaisance. — Le Conseil n'ayant pas le détail de ces budgets *pour 1902, passe outre.*

Révision des listes électorales. — *Répartiteurs.* — Les délégues ayant été nommés en 1901 sont réélus pour 1902, il en est de même pour les répartiteurs.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire demande au Conseil de vouloir bien voter un supplément de crédit de 150 fr. pour la distribution de vêtements aux enfants.

M. Mulliez. — On a donné à des enfants qui n'étaient pas pauvres.

M. le Maire. — Vous faites partie de la commission scolaire et vous n'étiez pas à la distribution.

M. Kimpe. — Si c'était une distribution de chandelles, *il serait présent !*

M. Mullier veut protester.

M. Kimpe. — Et puis, nous n'avons pas de comptes à rendre à ces individus.

M. Bonnier (ses bras en l'air). — Ah ! Ah !

Un conseiller (l'imitant). — Ah ! Ah ! Polichinelle !!

M. Debock. — Laissez-nous tranquille.

M. Bonnier. — Imbécile ! Maboule !

M. Debock. — Ferme ça ! brochet à lunettes !

M. Forter. — M. Bonnier tâchez d'être poli avec vos collègues.

M. Bonnier veut se défendre et fait de grands gestes.

M. Debock. — Tais-toi, mannequin !

Le tumulte est à son comble, le public rit aux éclats. Avec beaucoup de peine le maire arrive à faire faire silence.

Le Conseil autorise le receveur municipal à rembourser les sommes perçues en trop.

Sur la proposition du maire, le conseil accorde à M. Louis Couvreur, directeur du théâtre de Roubaix, la permission de venir jouer tous les quinze jours dans la salle des fêtes.

(A suivre).

Accidents de travail. — Chez M. Vieulle et Dubois, Pierre Danels, 30, caoutchoutier, demeurant rue Hoche, 31, s'est arraché la main à un clou.

— Chez M. Isaac Holden, Mlle Blanche Ficelle, 20 ans, peigneuse, demeurant à Wasquehal, a eu l'index écrasé par un engrenage, duquel elle enlevait une mèche de laine.

Commencement d'incendie. — Hier, vers deux heures de l'après-midi, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le fournil de la ferme Vandenbergue-Rousseau, à la Verte-Rue.

Le feu a été rapidement éteint par les domestiques de la ferme. Les dégâts sont insignifiants.

Société de secours mutuels « La Prévoyante ». — La première réunion générale trimestrielle aura lieu dimanche 17 novembre courant, à 4 heures après-midi à la Mairie.

Tous les sociétaires sont instamment priés de ne pas y manquer vu l'importance de l'ordre du jour.

Cette réunion étant la 1re de cette société qui vient de naître et compte déjà un grand nombre d'adhérents et qui s'est assuré le concours du président d'une importante société de la région lequel y traitera de l'utilité et de l'importance de la mutualité.

Ceux qui désirent faire partie de cette société sont priés d'assister à cette réunion.

WASQUEHAL

Découverte d'un noyé. — Hier, vers 2 h. de l'après-midi, M. Guyart Charles, 31 ans, peigneur, demeurant à Roubaix, en passant le long du canal, remarqua derrière la fabrique de produits chimiques, le corps d'un homme nageant entre deux eaux.

Le cadavre fut amené sur la berge et conduit à la morgue après les formalités d'usage.

Le noyé est inconnu, mais d'après certaines indications, le corps serait celui de l'individu qui, le 4 courant, se trouvait dans un quartier voisin du canal, disant aux passants qu'il allait se noyer. Le même soir, un ouvrier trouva sur la berge du canal la veste et la casquette de cet inconnu.

Le mort paraît avoir de 34 à 40 ans, d'une taille de 1 m. 60, il porte une forte paire de moustaches rousses, il est un peu chauve.

M. le docteur Rolin qui a été mandé pour visiter le cadavre, n'a relevé aucune trace de violence.

TOURCOING

Réunion de Commissions. — Les Commissions ci-après se réuniront ce jour samedi 16 novembre, à l'Hôtel-de-Ville :

Finances et voirie à 4 heures — Halles et Marchés et Finances à 5 h. 1/4 — Finances à 5 h. 3/4.

Tentative de suicide d'une jeune fille. — Jeudi vers onze heures du soir, une jeune fille de 18 ans, Marie B..., rue du Jura, s'est jetée dans le canal, au pont de l'Espierre.

Plusieurs témoins de cette tentative de désespoir se précipitèrent au secours de la jeune fille qu'ils parvinrent à retirer saine et sauve. Ce sont MM. Lebon, batelier à bord de « l'Eldorado », Jules Coëlez, batelier à bord du « Cotéa », Auguste Vanderheaghe, boucher, rue de Belfort et Hector Lepers, rue du Fiacre. La jeune fille reçut les soins de M. le docteur Vanoutville.